

**SCFP**

Syndicat canadien de  
la fonction publique

Section locale 2661

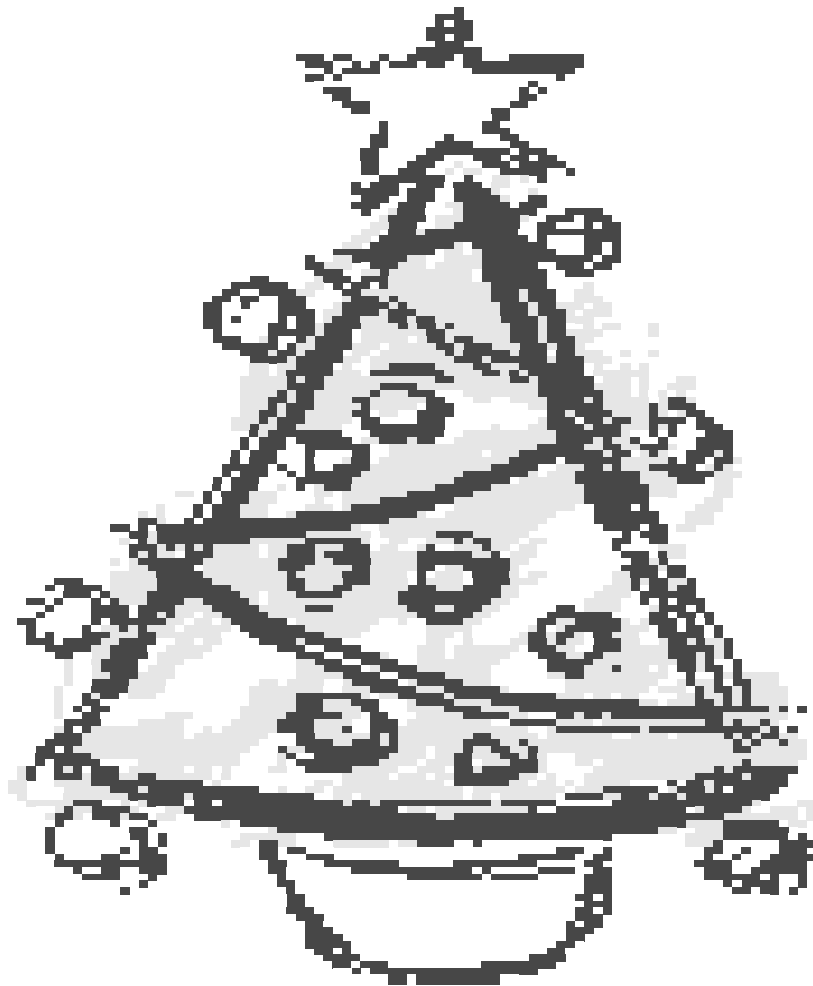
# LE MILLE-FEUILLE

Université du Québec à Trois-Rivières  
SYNDICAT DES CHARGÉS DE COURS DE L'UQTR  
C. P. 500, Trois-Rivières, (Québec) G9A 5H7  
Locaux 1118 et 1121 Ringuet  
Tél. : (819) 376-5044, télécopieur : (819) 376-5074  
Courriel : [Syndicat\\_Charge\\_Cours@UQTR.Ca](mailto:Syndicat_Charge_Cours@UQTR.Ca)  
Site Web : [sites.rapidus.net/uqtrsc/](http://sites.rapidus.net/uqtrsc/)

Vol. 21 No 2

Décembre 2006

# Joyeuses Fêtes à Tous !



**Les membres de l'exécutif**

## QUELQUES STATISTIQUES...

Lors du dernier conseil syndical tenu le vendredi 3 novembre dernier, des membres ont manifesté le souhait de connaître l'évolution du nombre de cours dispensés par les chargés de cours depuis l'année universitaire 2001-2002.

- En 2001-2002, les chargés de cours ont donné 1043,14 cours sur un total de 2216,87 cours, soit approximativement 47 % des cours.
- En 2002-2003, les chargés de cours ont donné 1005,65 cours sur un total de 2147 cours, soit approximativement 46 % des cours.
- En 2003-2004, les chargés de cours ont donné 1157,70 cours sur un total de 2217,97 cours, soit approximativement 52 % des cours.
- En 2004-2005, les chargés de cours ont donné 1199,96 cours sur un total de 2298,92 cours, soit approximativement 52 % des cours.
- En 2005-2006, les chargés de cours ont donné 1122,89 cours sur un total de 2304,04 cours, soit approximativement 48 % des cours.

Voici, le nombre de cours dispensés par les chargés de cours par département :

<b>Statistiques sur les charges d'enseignement assumées par les chargés de cours par année académique<sup>1</sup></b>					
	Nb de charges				
<b>Départements :</b>	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
chimie-biologie	48,60	41,21	56,16	45,68	45,83
chiropratique	114,16	121,15	115,87	114,35	121,88
génie chimique	11,73	16,00	10,17	9,67	6,50
génie électrique et informatique	8,00	10,47	10,00	10,52	11,00
génie industriel	21,27	24,89	23,22	20,21	21,02
génie mécanique	2,00	3,00	4,00	5,00	5,00
lettres et communication sociale	124,84	109,20	128,83	155,02	149,80
mathématiques et d'informatique	23,75	20,20	30,00	32,00	26,00
philosophie	17,20	16,33	15,33	20,28	19,94
physique	5,00	4,00	9,00	5,00	5,00
psychoéducation	56,36	57,66	85,10	89,11	61,47
psychologie	53,93	62,73	68,63	82,80	79,85
arts	43,39	36,01	42,76	46,16	46,89
langues mod. et de traduction	43,40	37,20	43,89	50,51	38,78
sciences comptables	38,53	31,12	35,04	13,71	23,36
sciences de l'activité physique	10,17	13,57	12,73	13,20	32,90
sciences de la gestion	117,30	122,30	150,14	137,33	100,79
sciences de l'éducation	194,98	193,33	202,33	221,85	204,79

<sup>1</sup> L'année académique est de mai à avril, donc Été, Automne et Hiver.

<b>Statistiques sur les charges d'enseignement assumées par les chargés de cours par année académique<sup>1</sup></b>					
	Nb de charges				
<b>Départements :</b>	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
sciences humaines	36,98	27,07	25,27	29,57	32,00
sciences infirmières	59,73	44,09	72,72	74,88	68,67
théologie et de sc. religieuses	0,67				
études en loisir, cult. et tourisme	11,13	14,13	16,50	23,10	21,40
<b>Somme :</b>	<b>1043,12</b>	<b>1005,66</b>	<b>1157,69</b>	<b>1199,95</b>	<b>1122,87</b>

Voici le nombre total d'activités d'enseignement par département :

<b>Nombre de charges d'enseignement (chargés de cours ou professeurs) par année académique</b>					
	Nb de charges				
<b>Départements :</b>	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
chimie-biologie	160,00	160,78	154,68	172,82	174,49
chiropratique	162,36	171,56	173,99	173,82	175,66
génie chimique	25,58	28,58	24,62	24,58	19,13
génie électrique et informatique	40,75	39,21	42,33	44,14	44,38
génie industriel	53,08	54,04	51,00	51,28	52,23
génie mécanique	45,63	46,88	45,25	44,71	49,83
lettres et communication sociale	196,03	187,67	197,69	231,09	228,25
mathématiques et d'informatique	126,00	116,33	120,25	117,63	109,76
philosophie	35,19	28,33	30,33	31,86	35,26
physique	22,60	23,80	23,90	26,20	20,20
psychoéducation	98,25	102,87	127,05	123,31	116,66
psychologie	162,18	163,00	174,35	175,27	181,07
arts	74,59	65,81	58,63	64,76	69,56
langues mod. et de traduction	62,53	59,00	52,67	58,76	55,67
sciences comptables	113,81	109,40	103,84	99,28	104,64
sciences de l'activité physique	50,13	51,88	50,83	53,13	67,93
sciences de la gestion	253,51	256,00	278,91	265,12	274,44
sciences de l'éducation	294,83	280,83	284,49	302,27	299,26
sciences humaines	94,68	76,80	68,80	67,57	60,00
sciences infirmières	92,84	77,64	111,52	121,49	123,38
théologie et de sc. religieuses	0,67				
études en loisir, cult. et tourisme	51,63	46,71	42,83	49,83	42,25
<b>Somme :</b>	<b>2216,88</b>	<b>2147,12</b>	<b>2217,97</b>	<b>2298,93</b>	<b>2304,04</b>

Vous pouvez facilement constater une diminution du nombre de cours dispensés par les chargés de cours en 2005-2006 par rapport à l'année précédente. À quoi attribuer cette

diminution? D'abord l'Université a embauché 7 nouveaux professeurs pour en arriver à atteindre le nombre total de professeurs prévu au plancher d'emploi de la convention collective des professeurs, soit 341 postes. De plus, le nombre de cours pris en appoint par les professeurs est passé de 223 à 252. Enfin, l'abolition des modules a entraîné une diminution du nombre de dégagements reliés à la direction des modules. Cela a eu pour effet que les professeurs qui bénéficiaient de ces dégagements pour assumer des tâches administratives doivent dispenser un plus grand nombre de cours pour combler leur tâche normale.



### LE COMITÉ À LA VIE DÉPARTEMENTALE

Lors de l'Assemblée conjointe qui précédait la dernière Assemblée générale du 18 novembre dernier, nous avons procédé à l'élection des représentants des chargés de cours sessionnels pour siéger au comité à la vie départementale.

Nous avons reçu de nombreuses demandes relatives à l'intégration des chargés de cours dans les départements. Il a été impossible d'obtenir que les chargés de cours siègent à l'assemblée départementale puisque cette instance relève de la convention collective des professeurs. Nous avons ainsi proposé la création de ce nouveau comité afin que les chargés de cours soient consultés pour toute question d'ordre académique et pédagogique. C'est pourquoi le comité est composé de la direction départementale (directeur et/ou exécutif du département), des chargés de cours annuels, s'il y en a, et d'un représentant des chargés de cours sessionnels. Ce comité se réunit deux fois par année à l'automne et à l'hiver.

Nous sommes parfaitement conscients que ce nouveau comité n'équivaut pas à la participation aux assemblées départementales. Mais, la création de ce comité indique la volonté de l'Université d'intégrer les chargés de cours à la vie départementale en les consultant. Ce n'est évidemment qu'un début...

Voici la liste des représentants sessionnels dans les départements comptant plus de dix chargés de cours à contrat durant l'année précédente :

- |  |                    |
|--|--------------------|
| • Départements des arts :                            | Aline Beaudoin     |
| • Départements de chimie-biologie :                  | Lucie Lorrain      |
| • Départements de chiropratique :                    | Patrice Normandeau |
| • Départements de génie industriel :                 | Denis Beauvillier  |
| • Départements de lettres et communication sociale : | Yves Campagna      |
| • Départements de mathématiques et d'informatique :  | Andrée Gendron     |
| • Départements de philosophie :                      | <i>vacant</i>      |
| • Départements de psychoéducation :                  | Jean-Claude Landry |
| • Départements de psychologie :                      | Sylvie Callile     |

- Départements des langues modernes et de traduction : Alan Luckerhoff
- Départements d'études en loisir, culture et tourisme : *vacant*
- Départements des sciences de l'activité physique : Jean Marcoux
- Départements des sciences comptables : Léo Marcotte
- Départements des sciences de l'éducation : François Fugère
- Départements des sciences de la gestion : Robert Pilotte
- Départements des sciences humaines : Louise Verreault
- Départements des sciences infirmières : Denise Nappert



## RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS

% % % 14,2 % % %

Du 1er janvier au 31 octobre 2006, le rendement du gestionnaire du régime de retraite a été de 14,2% comparativement à 7,9% pour un portefeuille similaire sans gestionnaires, appelé aussi gestion passive. Depuis nos débuts avec les gestionnaires de placement Letko, Brosseau, ceux-ci ont réalisé 15,8% comparativement à 8,6% par une gestion passive. Je vous rappelle que le temps des REÉR s'en vient et que vous pouvez transférer vos REÉR dans le RRCCUQ à titre de cotisations volontaires. Le RRCCUQ offre de très bons rendements comparatifs, et ce, à un coût d'administration inférieur à 1% comparé à 2,5% sur le marché. Visitez votre site web <http://www.quebec.ca/rcc/index.html>. Vous trouverez ci-dessous un communiqué de la direction du régime sur les ententes de transferts. D'autres communiqués sont disponibles sur le site. Bonne lecture!

### **Les ententes de transfert**

Le présent communiqué vise à fournir aux participants du Régime des renseignements sur les ententes de transfert et sur les procédures administratives connexes.

#### **Cadre légal**

Le règlement du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ)<sup>2</sup> permet au Comité de retraite d'approuver la conclusion<sup>3</sup> d'une entente de transfert avec le gouvernement canadien, le gouvernement d'une province, avec une institution ou avec un employeur ayant un régime de retraite.

#### **Ententes de transfert conclues**

<sup>2</sup> Principalement l'article 9.2 dudit règlement que vous pouvez consulter à l'adresse suivante : [http://www.quebec.ca/sgdaj/loi\\_reg/annex\\_6c.pdf](http://www.quebec.ca/sgdaj/loi_reg/annex_6c.pdf)

<sup>3</sup> Après l'autorisation préalable de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec

Le Régime de retraite des chargés de cours a conclu des ententes de transfert avec les organismes suivants :

- La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA);
- Le Régime de retraite des employés de l'Université du Québec (RRUQ);
- Le Régime de retraite de l'Université de Montréal;
- Le Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval;
- Le Régime complémentaire de retraite de certains employés de l'Université Laval.

### **But des ententes de transfert**

Le but des ententes de transfert est d'assurer aux participants concernés une plus grande sécurité financière à la retraite. Elles permettent la reconnaissance, au régime de retraite d'un nouvel employeur, des cotisations ou des années de participation et de service au régime d'un ex-employeur. La reconnaissance des cotisations ou des prestations acquises peut être partielle ou totale selon la valeur relative des régimes de retraite concernés. De plus, les ententes de transfert peuvent se faire dans les deux sens, c'est-à-dire du RRCCUQ vers un nouveau régime ou de l'ancien régime vers le RRCCUQ.

### **Critères d'admissibilité**

Pour être admissible à bénéficier des ententes de transfert, le participant doit rencontrer l'ensemble des conditions suivantes :

- être un participant actif au régime d'arrivée, depuis au moins trois mois;
- avoir des droits dans le régime de départ;
- ne pas être admissible à une rente non réduite du régime de départ;
- ne pas recevoir une rente de retraite du régime de départ.

### **Démarches à suivre et évaluation du transfert**

Pour se prévaloir du droit au transfert, le participant est invité à faire parvenir à chacun des régimes concernés la demande d'estimation du montant transférable prévue à l'Appendice A de l'entente de transfert. Ce formulaire est disponible à la Direction du RRCCUQ ou auprès des régimes avec lesquels des ententes de transfert sont conclues.

Le montant transférable correspond au minimum entre les montants suivants : le montant disponible en vertu du régime de départ ou la somme exigée en vertu du régime d'arrivée. À noter, qu'à la suite du versement du montant transférable, les prestations sont exclusivement déterminées selon les dispositions du régime d'arrivée.

Si vous souhaitez transférer des sommes vers ou provenant d'un régime avec lequel le RRCCUQ a conclu une entente cadre de transfert, nous vous invitons à communiquer avec la Direction du Régime, soit par téléphone au numéro (418) 657-4327 ou par courriel à l'adresse suivante : [rrccuq@quebec.ca](mailto:rrccuq@quebec.ca). Le personnel de la Direction vous donnera toute l'information requise ainsi que les formulaires appropriés en vue d'effectuer le transfert.

Pour plus de renseignement sur le RRCCUQ, nous vous invitons à consulter notre site

Web sous la rubrique « Retraite » à l'adresse suivante : [www.uquebec.ca/rrcc/](http://www.uquebec.ca/rrcc/) ainsi qu'à la rubrique « Questions et réponses » à l'adresse suivante : [www.uquebec.ca/rrcc/divers/questions\\_reponses.html](http://www.uquebec.ca/rrcc/divers/questions_reponses.html).

*Jean Drouin*, Directeur  
Régime de retraite des chargés de cours  
Université du Québec  
[rrccuq@uquebec.ca](mailto:rrccuq@uquebec.ca)



## COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

### **Un nouveau volet à la politique de perfectionnement!**

À la Commission des études du 5 décembre 2006, la nouvelle *Politique de perfectionnement, de développement pédagogique et de rayonnement des chargés de cours de l'Université du Québec à Trois-Rivières (Décembre 2006)* relative à l'ajout d'un nouveau volet a été adoptée (Résolution 2006-CE472-15-R4348). Il s'agit du volet rayonnement dont l'objectif est de favoriser la rédaction de textes scientifiques ou pédagogiques, la création d'œuvres d'art ou littéraires en vue de leur publication ou de leur diffusion et la participation à une équipe de recherche dans le cadre de projet subventionné. Ce volet rayonnement sera mis en application le 1er février 2007. Une somme de 15 000,00 \$ est allouée annuellement à ce nouveau volet. Nous vous invitons à prendre connaissance de cette nouvelle politique de perfectionnement que vous retrouverez sur le site web de l'Université. Enfin, nous espérons recevoir de nombreuses demandes afin de démontrer à l'Université la nécessité d'encourager de telles initiatives chez les chargés de cours.

#### **Volet formation courte durée (mai 2006)**

ALLARD	Michel	Psychologie	Formation	798,32 \$
COSSETTE	Louis	Chimie-biologie	Congrès	3 041,58 \$
DUFRESNE	Monique	Sciences de l'éducation	Congrès	791,00 \$
HÉBERT	Nicole	Sciences de l'éducation	Congrès	832,08 \$
LAMY	Denis	Sciences de l'éducation	Congrès	849,42 \$
LAMY	Denis	Sciences de l'éducation	Congrès	1 838,71 \$
MARCHAND	Jean-Denis	Chiropratique	Symposium	2 103,18 \$
POWERS	Patricia	Lettres et comm. sociale	Conférence	900,00 \$

**Volet formation courte durée (septembre 2006)**

BERGERON	Jacqueline	Sciences infirmières	Congrès	1 479,40 \$
FOURNIER	Nicole	Sciences de l'éducation	Formation	1 297,56 \$
HÉBERT	Nicole	Sciences de l'éducation	Congrès	831,00 \$
LAROSE	Sylvain	Génie chimique	Formation	363,00 \$
LAROSE	Sylvain	Génie chimique	Formation	1 049,00 \$
MICHAUD	Sophie	Lettres et comm. sociale	Congrès	966,37 \$
PILOTTE	Robert	Sciences de la gestion	Congrès	989,22 \$
PILOTTE	Robert	Sciences de la gestion	Formation	95,00 \$
PILOTTE	Robert	Sciences de la gestion	Formation	95,00 \$

Au moment de mettre sous presse, les résultats pour la formation courte durée et le développement pédagogique du 1<sup>er</sup> décembre 2006 n'étaient pas disponibles.

N'oubliez pas que la prochaine date limite pour tous les volets est le **1er février 2007**. *Les formulaires de demande sont disponibles sur le site Web de l'UQTR*. Consultez notre dossier sur le perfectionnement pour y trouver des conseils et les formulaires nécessaires, ainsi que sur le site Web de l'UQTR, dans la section « *Chargés de cours* » : [www.uqtr.ca/Personnel/Charges\\_cours/cc\\_perfectionnement.shtml](http://www.uqtr.ca/Personnel/Charges_cours/cc_perfectionnement.shtml)

<b>Composition du conseil exécutif du syndicat</b>	Présidente	Mme Carole Neill
	1 <sup>re</sup> Vice-présidente	Mme Chantal Désilets
	2 <sup>e</sup> Vice-président	M. Léo Marcotte
	Trésorière	Mme Lucie Lorrain
	Secrétaire	M. Jean-Luc Dufour
	Directeur	M. Paul Bellemare
	Directeur à l'information	M. Denis Lamy
	Conseiller syndical SCFP	M. Michel Bergeron